

Arzon : manifestants en tôle et une deuxième victime, mineure, du clandestin, porte plainte

écrit par Alain | 23 novembre 2016



Une 2e victime -mineure- de cette [même ordure](#) a porté plainte. Et le parquet ne pipe mot, se planquant derrière l'excuse que le clandestin serait un mineur. Censés croire que c'est vraiment un mineur ? Et quand bien même, est doublement criminel : clandestin et a commis des agressions donc va falloir qu'ils choisissent : ou bien ils font respecter NOS lois, sinon si toute la racaille est dispensée et peuvent en toute impunité être hors lois, alors dans ce cas, pareil pour nous.

Une mineure aurait déposé plainte à la gendarmerie après avoir été agressée sexuellement. L'auteur présumé des faits serait le même homme qui a déjà agressé une sexagénaire, jeudi 10 novembre, à Arzon.

NOUVEAU REBONDISSEMENT [APRÈS L'AGRESSION À CARACTÈRE SEXUEL PAR UN JEUNE MIGRANT D'UNE ARZONNAISE](#), JEUDI 10 NOVEMBRE, PUIS LES DÉBORDEMENTS DE [LA MANIFESTATION DES MILITANTS IDENTITAIRE](#), LE LUNDI 14 NOVEMBRE.

Selon une source proche de l'enquête, une mineure aurait été agressée sexuellement par le même homme. Les faits auraient eu lieu quelques heures avant l'autre agression et dans le même quartier.

Contacté, le procureur de la République, François Touron, ne « **confirme pas ces éléments** » et dit préférer « **attendre la fin de la journée pour communiquer.** »

Autre information, l'auteur présumé des deux agressions, un jeune soudanais, ne serait plus au centre d'accueil et d'orientation pour mineurs isolés (CAOMI) de Port-Navalo.

Est-il en fuite ? A-t-il été transféré dans un lieu plus sûr ? Le parquet de Vannes se refuse, pour l'heure, à toute communication « **s'agissant d'un mineur** »

<http://www.ouest-france.fr/bretagne/vannes-56>